

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-34

L'an deux mil vingt-six

Le vingt-et-un mai

À dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

Présents : Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CREPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Noël LARGERON, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

Excusé : /

Secrétaire de séance : Michel CREPEL

Date de Convocation : 15 mai 2026

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 20/03/2026 ;

Considérant que, suite à une erreur de calcul au niveau de la quotité horaire du dernier poste d'adjoint technique à temps non-complet créée à hauteur de 7h37 (7,62) lors de la délibération du 20/03/2026, il est nécessaire de rectifier la durée du temps de travail pour le restant de l'année scolaire 2025-2026 ;

Considérant la nécessité de recruter un agent sur un poste d'agent technique pour effectuer l'entretien des bâtiments scolaires pour le restant de l'année scolaire 2025-2026 ;

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de modifier le tableau des emplois concernant les adjoints techniques intervenant sur le temps méridien et le temps de ménage du groupe scolaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

- De supprimer l'emploi d'agent technique polyvalent, sur cadre d'emploi d'Adjoint technique, à temps non complet à quotité de 7h37 (7,62).
- De créer deux emplois d'agent technique polyvalent, sur cadre d'emploi d'Adjoint technique, à temps non complet à quotité de 6h31 (6,51) et 6h00 (6,00).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} juin 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire général de Mairie	Rédacteur ou Attaché	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	9	1 : 31h15 (31,25) 1 : 22h14 (22,23) 1 : 6h31 (6,51) 1 : 13h22 (13,37) 1 : 08h39 (8,65) 1 : 07h51 (7,85) 1 : 05h31 (5,51) 1 : 3h49 (3,82) 1 : 6h00 (6,00)
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	27h57
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

